

*Initiatives ministérielles*

Par exemple, en 1991, une étude Price Waterhouse indiquait que pour chaque année où les revendications territoriales ne sont pas réglées, en Colombie-Britannique, la province subit les conséquences suivantes. D'abord, elle perd des investissements potentiels de un milliard de dollars dans l'exploitation des forêts, des mines et d'autres ressources naturelles. Puis, 300 emplois qui seraient autrement créés ne le sont pas. Ensuite, 1 500 emplois sont menacés. Enfin, des dépenses en capital de 125 millions de dollars sont perdues ou reportées.

• (1600)

Tel est le prix de l'inertie, selon Price Waterhouse. C'est le prix que les détracteurs du processus veulent nous voir continuer à payer année après année, jusqu'à ce que les tribunaux forcent éventuellement les gouvernements à payer des milliards de dollars de plus que s'ils avaient réglé ces questions au cours de négociations justes et publiques avec les premières nations.

C'est pour atteindre cet objectif que la Commission des traités de la Colombie-Britannique a été établie. Elle est composée de cinq commissaires, cinq éminents Britanno-Colombiens, qui représentent les intérêts de toutes les parties aux négociations. Deux des commissaires sont nommés par le Sommet des premières nations, un par le gouvernement provincial et un par le gouvernement fédéral. Le président est dûment choisi et nommé par les trois parties, soit les premières nations ainsi que les gouvernements fédéral et provincial.

Le Sommet des premières nations représente toutes les premières nations de la Colombie-Britannique qui ont accepté de participer au processus de négociation des traités en six étapes de la Commission des traités de la Colombie-Britannique. Le Sommet constitue une tribune qui permet aux premières nations participantes de se réunir et de discuter des négociations. À titre de groupe participant au processus, il continue de donner des directives avec les gouvernements de la Colombie-Britannique et du Canada.

Carole Corcoran a été la première commissaire élue par le Sommet des premières nations. Elle a aussi fait partie de la commission royale d'enquête sur l'avenir du Canada, de 1990 à 1991. Elle a été membre du Conseil des gouverneurs de l'université du nord de la Colombie-Britannique. Elle a malheureusement dû démissionner dernièrement.

Le 4 octobre, les premières nations ont désigné Miles Richardson, des Haida Gwaii, comme deuxième commissaire chargé de les représenter. M. Richardson a fait partie du Groupe de travail sur les revendications en Colombie-Britannique, lequel a fait rapport aux gouvernements de la province et du Canada ainsi qu'aux premières nations de la façon dont les parties pourraient amorcer les négociations afin d'établir de nouvelles relations. La nomination de M. Richardson doit actuellement être confirmée par un décret du conseil.

Le Sommet des premières nations a aussi élu, comme un de ses commissaires, Wilf Adam de la bande indienne de Lake Babine. M. Adam, ancien conseiller en chef de la bande, est le président de la Burns Lake Native Development Corporation et il est le cofondateur du centre de droit de Burns Lake.

La personne désignée par la Colombie-Britannique, Barbara Fisher, était autrefois avocat-conseil général et directrice du bureau de l'ombudsman de Vancouver et elle est actuellement avocat-conseil à temps partiel au commissariat à l'information et à la protection de la vie privée de la Colombie-Britannique.

Depuis avril dernier, le représentant du gouvernement du Canada au sein de la commission est Peter Lusztig, professeur de finances à l'université de la Colombie-Britannique. Il a aussi une vaste expérience des collectivités puisqu'il a fait partie de la commission royale d'enquête de la Colombie-Britannique sur l'assurance automobile et de la commission d'enquête de la Colombie-Britannique sur l'industrie des arbres fruitiers. En 1991, il a aussi présidé le comité consultatif des initiatives pour l'Asie et le Pacifique, constitué par les gouvernements fédéral et provincial.

Depuis mai dernier, le président, le cinquième commissaire, est Alec Robertson, c.r. La communauté juridique connaît bien son travail comme président de la section de la Colombie-Britannique de l'Association du Barreau canadien, comme président de la fondation du droit de la Colombie-Britannique et comme membre du groupe de travail sur l'égalité des sexes de l'Association du Barreau canadien.

J'ai donné quelques renseignements sur chacune de ces personnes pour montrer à tous les députés que la Commission des traités de la Colombie-Britannique se compose de cinq Canadiens distingués qui font tout leur possible pour que le règlement des revendications territoriales globales se fasse rapidement et de façon ordonnée.

Quelqu'un a mentionné tout à l'heure que beaucoup de progrès avait été fait du côté de la consultation des habitants de la Colombie-Britannique et du reste du Canada. Il s'agit, bien sûr, de consultations qui ne relèvent ni des premières nations ni des deux gouvernements.

• (1605)

Une des recommandations contenues dans le rapport annuel de la commission qui a été déposé à la Chambre des communes, la semaine dernière, est celle-ci: «Le Canada et la Colombie-Britannique utilisent pleinement les processus de consultation pour que l'ensemble de la collectivité ait la conviction que sa voix est entendue et que l'on tient compte de ses préoccupations.» Le gouvernement appuie cette recommandation. Un vrai dialogue, c'est-à-dire un échange efficace d'informations précises, est essentiel à la conclusion de traités sensés et durables en Colombie-Britannique.

Les gouvernements utilisent un certain nombre de mécanismes consultatifs pour garantir que les tiers qui sont touchés par les traités puissent exprimer leur point de vue, leurs préoccupations, leurs intérêts et leurs idées. Les députés ont entendu un député du côté ministériel, le député d'Edmonton-Ouest, dire